



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 23632

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser le nombre de personnes concernées par un plan de surendettement dans le département des Ardennes et le ratio que celui-ci représente pour 1 000 habitants.

Texte de la réponse

Le nombre de personnes concernées par un plan conventionnel de redressement dans le département des Ardennes en 2002 est de 741 pour une population totale de 290 130 ce qui représente un ratio de 2,55 plans conclus pour 1 000 habitants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23632

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6436

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9423